

Communes du Patrimoine Rural de Bretagne

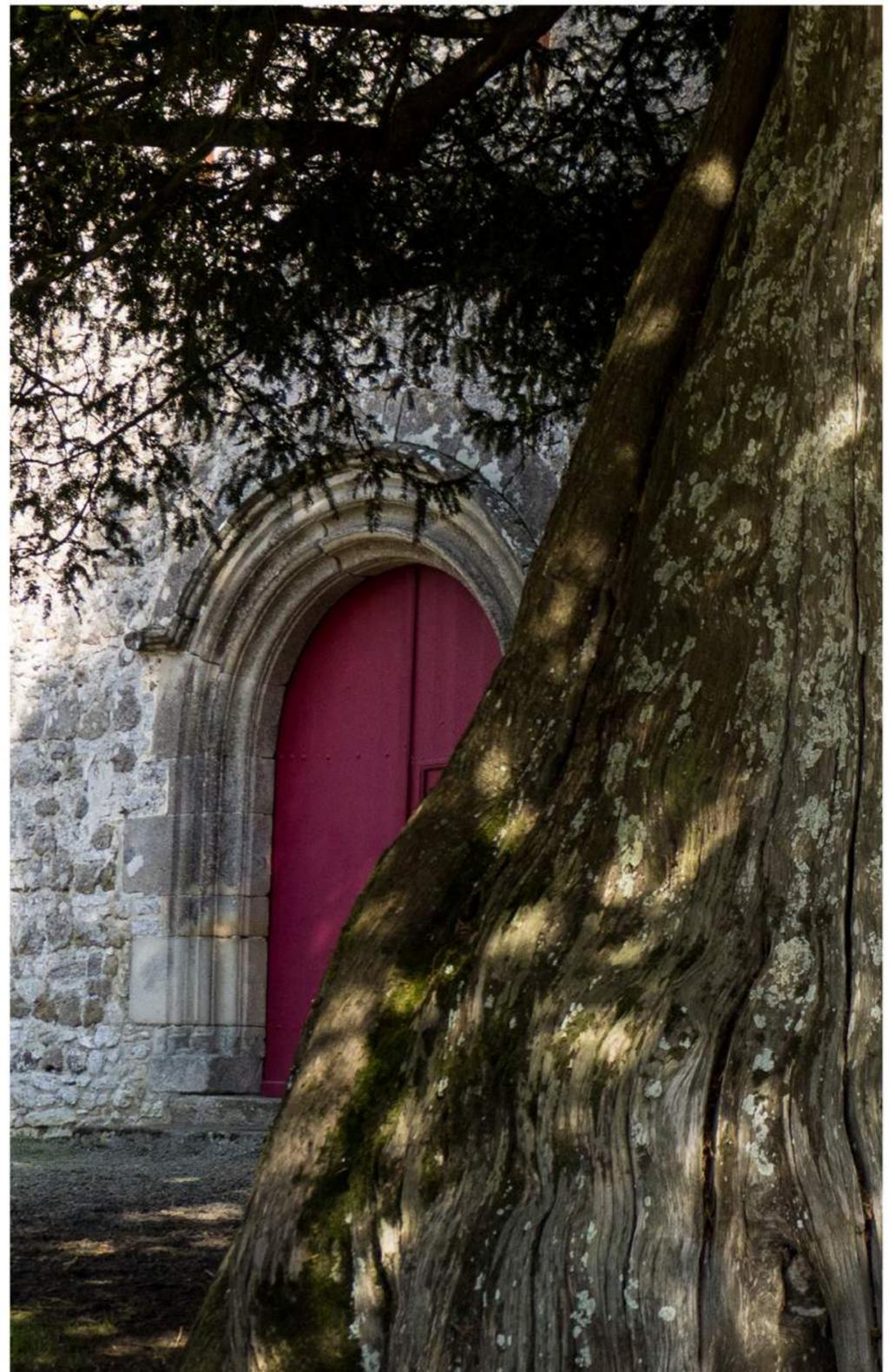


Présentation

L'association Communes du Patrimoine Rural de Bretagne a été créée en 1987 par des maires désireux de protéger et de valoriser le patrimoine architectural et paysager de leur village. Cette initiative s'est traduite par l'élaboration d'une Charte de Qualité qui définit les conditions d'attribution du label et les engagements des communes. Pour y prétendre, elles doivent compter moins de 3 500 habitants répartis dans le bourg et la campagne. Le label, attribué pour 7 ans, est l'élément fédérateur qui permet aux communes adhérentes d'affirmer leur identité.

La signature de la Charte de Qualité implique une politique forte de la part des élus. Sauvegarder, restaurer, animer et promouvoir les richesses patrimoniales sont les fondements de cette dynamique collective.

Aujourd'hui, l'association qui regroupe plus de 40 communes réparties sur quatre départements, contribue au développement touristique et culturel de la Bretagne et répond ainsi pleinement aux attentes des habitants et des visiteurs.



COMMUNES DU PATRIMOINE RURAL DE BRETAGNE

Les intérêts du label

- » Culturel
- » Technique
- » Economique
- » Qualité de vie

Nos critères d'adhésion

- » Moins de 3 500 habitants répartis dans le bourg et la campagne
- » Qualité et conservation du patrimoine architectural et paysager



Des aides du Conseil Régional de Bretagne

Depuis 1993, le Conseil Régional de Bretagne soutient et accompagne les communes labellisées en accordant des subventions aux particuliers et aux collectivités pour la restauration de leur patrimoine bâti ancien et l'aménagement des espaces publics dans l'objectif de :

- » Revitaliser les centres-bourgs et embellir le cadre de vie
- » Développer le tourisme de la Bretagne intérieure

Nos missions

Sauvegarder et **accompagner**

- » Elaboration d'études du patrimoine
- » Conseils auprès des collectivités dans leurs projets de restauration et d'aménagement
- » Information, sensibilisation et accompagnement des habitants à la restauration du bâti ancien
- » Coordination des élus et partenaires autour de projets de développement

Développer et **valoriser**

- » Redynamisation des centres-bourgs par la valorisation du patrimoine
- » Conception de supports de découverte « Balade du patrimoine »
- » Structuration de l'offre touristique et patrimoniale au sein des Destinations touristiques

Animer et **promouvoir**

- » Organisation d'animations liées au patrimoine
- » Mise en place d'outils de communication à destination des habitants et des visiteurs
- » Coordination de journées thématiques autour du patrimoine

Les engagements des communes labellisées

Restaurer et **mettre en valeur** le patrimoine architectural

- » Restaurer, entretenir et valoriser le patrimoine bâti et paysager
- » Respecter les lieux patrimoniaux lors des aménagements publics
- » Végétaliser les espaces publics et les entrées de bourg

Mettre en place des actions de développement culturel et touristique

- » Maintenir et favoriser le développement des commerces de proximité et des hébergements touristiques
- » Faire de sa commune un lieu d'animation et de diffusion culturelles

Faire la promotion de la commune

- » Développer des dispositifs d'information touristique
- » Mettre en place une signalisation touristique de qualité et intégrée
- » Se doter d'outils de communication

Participer à la vie de l'association

- » S'inscrire dans la stratégie de développement et de promotion du réseau
- » Participer aux réunions et aux commissions de travail de l'association

PATRIMOINES DE BRETAGNE

L'Union des Villes d'Art et d'Histoire et des Villes Historiques, les Petites Cités de Caractère® de Bretagne et les Communes du Patrimoine Rural de Bretagne représentent un ensemble de communes définies et reconnues, par et pour la richesse et la qualité de leurs patrimoines architectural, paysager et culturel.

Sous la bannière « Patrimoines de Bretagne », les 90 communes labellisées travaillent dans une démarche collective de protection, de valorisation et de mise en tourisme des Patrimoines de Bretagne à destination des visiteurs et des habitants.

90

Villes et communes
labellisées en
Bretagne

Ensemble, les 3 Réseaux ont défini un programme d'actions commun à travers 3 axes stratégiques :

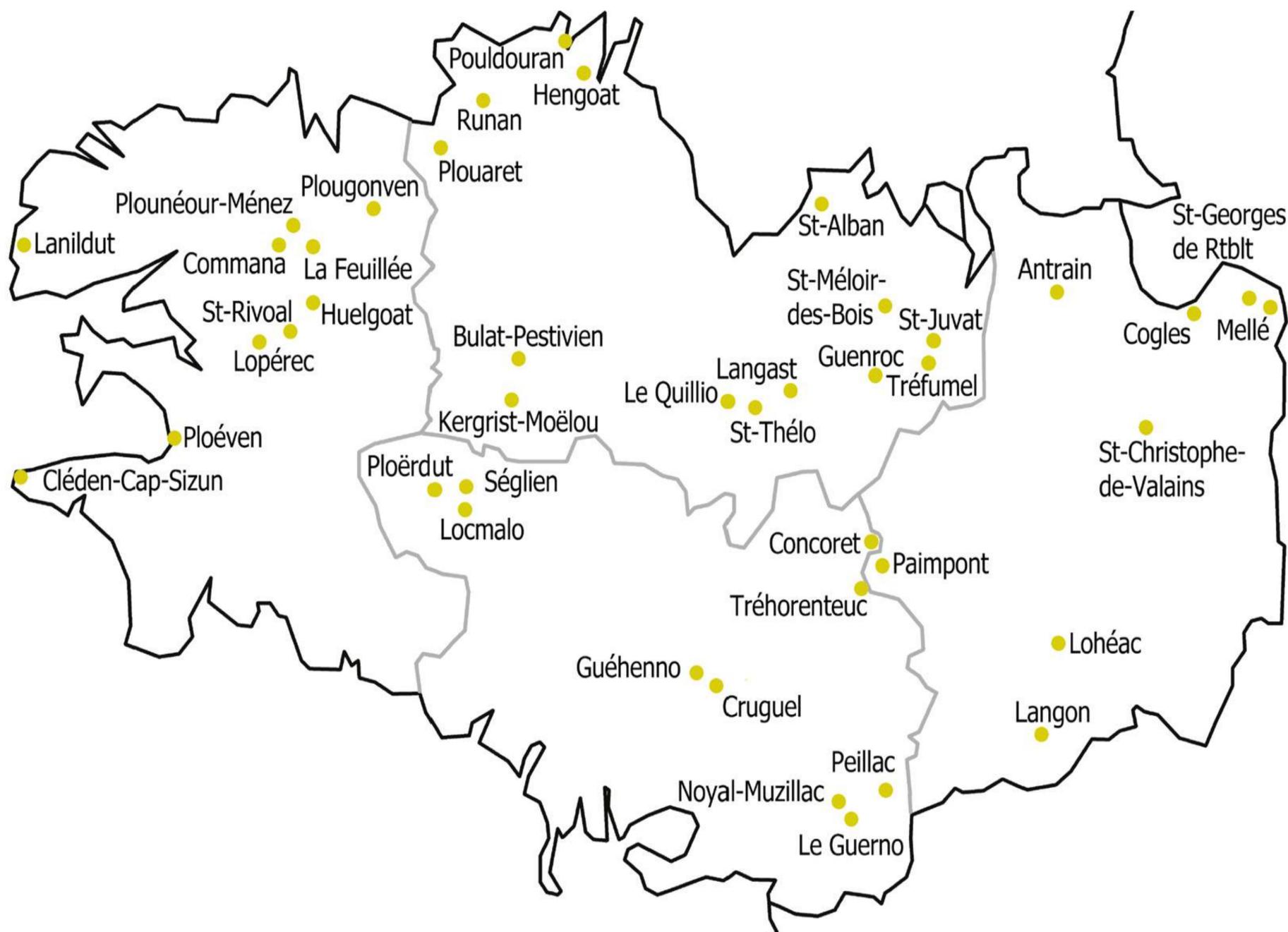
- » **Expérimenter** des offres touristiques patrimoniales à l'échelle des Destinations touristiques
- » **Mettre en place** des animations permettant de renforcer les liens entre les réseaux et les communes
- » **Développer** une communication commune interne mais aussi à destination du grand public



Nos partenaires

- . Le Conseil Régional de Bretagne
- . Le Comité Régional du Tourisme Bretagne
- . Les Conseils Départementaux
- . Les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement
- . Les Unités Départementales de l'Architecture et du Patrimoine
- . Les Comités Départementaux et les Agences de Développement Touristique
- . Tiez Breiz
- . La Fondation du Patrimoine
- . Les Petites Cités de Caractère® Bretagne
- . Les Villes d'Art et d'Histoire - les Villes Historiques de Bretagne

Un réseau régional



Nous contacter



Communes du Patrimoine Rural de Bretagne



1 rue Raoul Ponchon
CS 46938 - 35069 Rennes Cedex



02 99 23 92 83



contact@cprb.org



www.cprb.org
www.patrimoines-de-bretagne.fr



www.facebook.com/Communespatrimoineruralbretagne